

Armes nucléaires : où en est-on, au moment où le Pape se rend au Japon ?

Le Pape sera le 24 novembre à Nagasaki (message sur les armes nucléaires ; hommage aux martyrs japonais) et à Hiroshima (rencontre pour la paix). Le 25, il rencontrera notamment des victimes de la triple catastrophe du 11 mars 2011 (séisme, tsunami, explosion de la centrale nucléaire de Fukushima). Le Japon est très sensible à la question nucléaire.

Les traités

Parler *armement nucléaire*, c'est envisager des *matières fissiles*, les *armes nucléaires* elles-mêmes, des *vecteurs* pour les projeter, d'éventuels *essais* pour les tester, de possibles phénomènes de *prolifération horizontale* (accès de nouveaux acteurs à ces armes) ou *verticale* (perfectionnement des armes). L'action du Vatican est largement de nature diplomatique. Le 24 janvier 1946, la première résolution de l'ONU appelait déjà à l'élimination des armes atomiques.

- (1) La communauté internationale s'est dotée *du Traité de Non-Prolifération (TNP/NPT)* (1968), complété en 1998¹.
- (2) *Un Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE/CTBT)*, 1996) n'est pas encore entré en vigueur, faute d'un nombre suffisant de ratifications. Ces deux traités ont été ratifiés par le Saint-Siège (1971, 2001) et la France (1992, 1996).
- (3) A été récemment élaboré un *Traité d'Interdiction² des Armes Nucléaires (TIAN/TPNW)*, 7 juillet 2017³. Le 20 septembre 2017, les premiers – le Saint-Siège, le Guyana et la Thaïlande – l'ont signé et ratifié ; la France et les autres puissances nucléaires n'y adhèrent pas. Au 18 octobre 2019, le TIAN avait été approuvé par 129 États, signé par 79, et ratifié par 33 ; 19 États ont déclaré leur ratification en cours ou imminente. Pour entrer en vigueur, la ratification par 50 États est nécessaire, ce qui pourrait se produire fin 2019 ou courant 2020.
- (4) Un *Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires* (dit « *Cut off* ») est en cours d'élaboration, sur la base d'une proposition Canada-Allemagne-Pays Bas. La France en avait fait une autre.

Des espaces exempts d'armes nucléaires sont définis par des traités internationaux : *l'Antarctique* (1959), *l'Espace* (1967), *le fond et sous-sol des mers* (1971), *la modification de l'environnement* (1976), *la lune* (1979), *les zones maritimes internationales* (Montego Bay, 1994). Cinq traités régionaux ont déterminé des *Zones Exemptes d'Armes nucléaires (ZEAN)*⁴ : *Amérique latine - Caraïbes* (tous les États ; 1967), *Pacifique Sud* (16 États ; 1985) ; *Asie du Sud-Est* (7 États ; 1995) ; *Afrique* (43 États ; 1996), *Asie Centrale* (2006). L'AIEA joue un rôle central dans la lutte contre la prolifération (171 États membres).

En 2019, neuf États détiennent 13.865 armes nucléaires, dont 3.750 déployées et 2.000 en état d'alerte permanent⁵. Depuis 1945, plus de 125.000 ogives nucléaires ont été construites ; en 1986, on était parvenu au pic de presque 70.000 armes. Les arsenaux nucléaires existants sont en cours de modernisation, voire d'augmentation dans certains États. Certaines « postures » de pays détenteurs d'armes sont préoccupantes, qui, par exemple, n'excluent plus un usage tactique d'armes miniaturisées.

En mai 2018, les États-Unis se sont retirés de l'accord de Vienne (JCPoA, 14 juillet 2015), qui encadrait le programme nucléaire de l'Iran. Depuis, l'Iran a entravé une inspection de l'AIEA (28 octobre 2019), a repris ses activités d'enrichissement d'uranium (5 novembre), et l'AIEA a détecté des particules d'uranium sur un site non déclaré. Les discussions Corée du Nord / États-Unis semblent être au point mort. Les tensions Inde-Pakistan sont récurrentes, au Cachemire (février 2019). Le Moyen-Orient est instable.

1 Article VI du TNP : « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. »

2 « Chaque État Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance : a) Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires » (art. 1a).

3 Il existe deux autres traités d'interdiction d'armes de destruction massive, en vigueur : la Convention sur les Armes biologiques ou à Toxines (Paris, 1972 ; elle supplée au Protocole de Genève de 1925) et la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques (Paris, 1993).

4 Article VII du TNP : « Aucune clause du présent Traité ne porte atteinte au droit d'un groupe quelconque d'États de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. »

5 Selon le SIPRI Yearbook 2019 : USA (6.185), Russie (6.500), Royaume Uni (200), France (300) et Chine (290) – États dotés de l'Arme Nucléaire (EDAN), aux yeux du TNP – et quatre autres États : Inde (130-140), Pakistan (150-160), Israël (80-90), Corée du Nord (20-30).

Suite

Armes nucléaires : où en est-on, au moment où le Pape se rend au Japon ?

Le 2 août 2019, les États-Unis se sont retirés du traité INF/FNI (1987 ; 2.692 euromissiles ont été détruits avant 1991), qui interdisait les missiles conventionnels ou nucléaires de portée intermédiaire (500 à 5.500 km), dénonçant une violation russe (création du missile *9M729*) ; la Chine développe ce type de missile et a refusé la proposition Merkel de devenir partie prenante à ce traité (17 février 2019). Ne subsiste des traités bilatéraux de désarmement russo-américains⁶ que le traité *New Start*, échéant en 2021. Il limite les missiles (700), les têtes (1.550) et les vecteurs déployés (800), mais pas le nombre d'ogives nucléaires opérationnelles stockées.

L'OTAN est en crise. L'Europe de la Défense reste modeste. Le traité de l'Espace (1967) ne proscrie que les armes de destruction massive ; le 1^{er} septembre 2019, la France a créé un commandement militaire de l'espace, comme les États-Unis. La militarisation de l'espace est en cours : jusqu'où ? Une nouvelle perspective s'ouvre peut-être pour les déchets nucléaires⁷ : le Pr. Mourou – prix Nobel de physique 2018 – espère transmuter les produits radioactifs à très longue durée, en produits à courte durée, à des coûts acceptables⁸. Avec une incidence sur le futur traité *Cut Off* ?

Pour le Vatican, il y a une architecture du désarmement

Il faut relire les textes de Pie XII, *Pacem in Terris* (1963) de Jean XXIII, le discours de Paul VI à l'ONU (1965). La constitution *Gaudium et Spes* (Vatican II) définit les principes de l'Église (GS 77-82s et la *nota praevia*). La position évolue sous Jean-Paul II⁹. Benoît XI est très net¹⁰. Le 20 septembre 2017, en signant le TIAN, le Pape condamne même la possession de l'arme nucléaire :

« En tenant compte notamment du risque d'une explosion accidentelle de telles armes due à n'importe quel type d'erreur, il faut condamner fermement la menace de leur usage, ainsi que leur possession, précisément parce que leur existence est liée à une logique de peur qui ne concerne pas seulement les parties en conflit, mais tout le genre humain. Les relations internationales ne peuvent être dominées par la force militaire, par les intimidations réciproques, par l'ostentation des arsenaux de guerre » (*Symposium de Rome, 10-11 novembre 2017*).

L'encyclique *Laudato Si'* (2015, n°3) est conçue en regard de *Pacem in Terris* (1963). Elle lie désarmement intégral, développement intégral et écologie intégrale (LS 57 104 175). Le Pape parle souvent d'une « troisième guerre mondiale par morceaux », constate une tendance de l'homme à devenir esclave de ses créations (ici la bombe) et le non-respect des limites posées par Jean-Paul II lors de son discours à l'ONU. « Je pense que nous sommes à la limite. J'ai vraiment peur. Il suffirait d'un accident pour tout précipiter » (15 janvier 2018). Il distribue la photo d'un enfant, qui porte son petit frère mort sur son dos, attendant son tour au crématorium de Nagasaki (légende : « le fruit de la guerre »).

Depuis, les responsables du Vatican insistent sur la complémentarité des traités, sur la nécessité de les ratifier et de les appliquer rapidement. Le 25 septembre 2019, le cardinal Parolin a rappelé que le Saint-Siège avait ratifié le traité d'interdiction des essais nucléaires, « part essentielle aux efforts multilatéraux pour faire advenir la paix et la sécurité globale¹¹, expression de sa conviction de longue date que l'interdiction des essais nucléaires, la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont étroitement liés et doivent être réalisés aussi rapidement que possible, sous un contrôle international effectif. »

Le lendemain, lors de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le même cardinal a déploré l'absence de négociations en cours et rappelé que « Pope Francis made clear the position of the Holy See on nuclear weapons, when he said, 'the threat of their use, as well their very possession, is to be firmly condemned' ». Et de regretter le récent abandon du traité INF/FNI, l'impuissance de la Conférence du désarmement à entamer des négociations pour élaborer le traité sur les matières fissiles et les difficultés de l'accord de Vienne. Et de se féliciter du nombre croissant d'États ayant ratifié le TIAN, encourageant les autres signataires à le ratifier « dès que possible » : « Nous croyons que ce Traité est une étape importante vers un monde libre du nucléaire, et qu'il complète le TNP. Le TIAN est un fruit d'efforts de nombreux pays et d'autres parties prenantes pour promouvoir une attention plus grande et une compréhension plus profonde des sérieuses conséquences humanitaires et des désastres environnementaux qui résulteraient de l'usage d'armes nucléaires ».

Le 23 octobre 2019, l'observateur permanent du Saint-Siège à l'ONU, Mgr Auza, a déclaré : « La course aux armements nucléaires a été relancée et les innovations technologiques

6 ABM, Salt 1 et 2, TTBT, PNET, INF, Start 1, 2 et 3, SORT, new START.

7 Selon l'inventaire national des matières et déchets radioactifs 2018 de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs, p. 15) le secteur de la Défense représente 9,4% du volume des déchets stockés ou destinés à être pris en charge, à fin 2016 [Site ANDRA].

8 Propos recueillis par Anne-Lefèvre-Balleydier, *La Recherche* n°552, octobre 2019, p. 4-9.

9 Cf. les discours de 1981 au Japon et de 1982 à Coventry, à l'ONU, à des scientifiques, puis – après la chute du mur de Berlin – les discours à l'ONU de Mgrs Martino (1992-93), Mamberti (1995), Tauran (2000) etc.

10 « Que dire ensuite des gouvernements qui comptent sur les armes nucléaires pour garantir la sécurité de leurs pays ? Avec d'innombrables personnes de bonne volonté, on peut affirmer que cette perspective, hormis le fait qu'elle est funeste, est tout à fait fallacieuse. En effet, dans une guerre nucléaire, il n'y aurait pas des vainqueurs, mais seulement des victimes. La vérité de la paix demande que tous - aussi bien les gouvernements qui, de manière déclarée ou occulte, possèdent des armes nucléaires depuis longtemps, que ceux qui entendent se les procurer - changent conjointement de cap par des choix clairs et fermes, s'orientant vers un désarmement nucléaire progressif et concordé. Les ressources ainsi épargnées pourront être employées en projets de développement au profit... des plus pauvres » (1^{er} janvier 2006).

11 74th session of the UN General Assembly, 25 septembre 2019.

risquent de rendre la surveillance internationale extrêmement difficile ... Le Saint-Siège est fermement convaincu que ces traités sont des éléments essentiels de l'architecture du désarmement nucléaire et qu'ils se complètent pour réaliser un monde sans armes nucléaires »¹². Le 26 septembre 2019, la conférence épiscopale canadienne adoptait des positions analogues¹³. De même les commissions Justice et Paix japonaise, allemande et espagnole¹⁴. Aucun traité n'est parfait, mais une architecture d'ensemble se dessine.

Les nombreux appels de l'Église du Japon

L'Église catholique japonaise est minoritaire (0,36% de la population ; 450.000 japonais et 500.000 expatriés), mais très présente à la société : 24 hôpitaux, 500 jardins d'enfants, 19 universités. Dans le discours épiscopal japonais, le nucléaire civil et militaire sont facilement connectés (ainsi les messages « pour l'abolition de l'énergie nucléaire » du 8 novembre 2011 et du 11 novembre 2016). On y rappelle des événements douloureux :

- (1) l'explosion des bombes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki (6 et 9 août 1945)
- (2) l'irradiation d'équipages de pêcheurs japonais au large des îles Bikini, lors d'essais US de la bombe H en 1954
- (3) l'incident et l'accident nucléaires de la centrale de Tokaimura (Donen, 11 mars 1997 et 30 septembre 1999)
- (4) la catastrophe de la centrale de Fukushima Daiichi (11 mars 2011)

Notant qu'il « est rare qu'une conférence épiscopale d'un pays adresse un message à l'ensemble de la population mondiale », la conférence japonaise « juge que le Japon, qui a vécu de telles expériences, a plus spécialement la responsabilité de se solidariser avec les victimes du nucléaire de toutes les régions du globe, de prendre la responsabilité d'en appeler, en tant que seul pays à avoir été irradié, à une abolition totale des armes nucléaires et d'inviter le monde à une solution à toutes les questions touchant le nucléaire » (11 novembre 2016).

Les orientations de 2011, suite à Fukushima, croisant celles, postérieures, de l'encyclique *Laudato Si'* (mai 2015) – mais aussi la réaction à certaines décisions du gouvernement japonais¹⁵ – poussent l'Église du Japon à s'adresser à toutes les Églises catholiques, leur demandant « coopération et solidarité » et de « débattre du point de vue de l'évangile les enjeux en cause », à l'instar de l'Église de Corée en 2013. Conscients que « les dégâts environnementaux causés par les radiations se propagent,

dépassant frontières et différences entre générations ... nous voulons poser les fondements d'une solidarité à l'échelle du globe qui dépasse les religions, les ethnies et les États ».

Quels sont les enjeux ? « Approfondir notre communion au Dieu trinitaire, créateur de l'univers, vivre une réconciliation intérieure avec les créatures, nous associer à l'œuvre créatrice et contribuer à sa perfection » ; le « faux mythe de la sécurité : la confiance exagérée à la science technologique » et le risque de cible terroriste ; le devenir des déchets nucléaires ; le détournement du nucléaire à des fins militaires ; la priorisation des énergies naturelles ; la décontamination des centrales nucléaires ; la recherche d'une « décente pauvreté » (un style de vie simple et sobre). Religions et culture japonaises ont une tradition de sagesse envers la nature. « Nous devons refuser de nous concentrer uniquement sur la croissance économique ... le profit et l'efficacité ».

Déjà...

En janvier 1970, la Commission Justice et Paix s'interrogeait sur la place du Japon en Asie, alors que dure « l'interminable tragédie du Vietnam », et que le Japon va recouvrir les îles Ryu Kyu¹⁶ : Si « l'Église admet que chaque État a le droit et le devoir de se défendre ... notre pays devrait s'abstenir absolument de se procurer un armement nucléaire et éviter de se doter d'un armement lourd conventionnel ... éviter à tout prix un patriotisme exacerbé ... que nos efforts ne donne pas lieu à une attitude apparentée au néo-colonialisme [... mais aboutissent] à un développement asiatique intégré ».

Les 25-26 février 1981 au Japon, Jean-Paul II, dit aux jeunes : « Le programme de la paix dans le monde s'exprime dans la formule : 'Jamais plus Hiroshima dans le monde ... plus jamais Oswiecim (= Auschwitz)' ... réfléchissez sur tous les programmes d'action en faveur de la paix ... [avec] toutes les religions ». À Hiroshima, le Pape indique : « Hiroshima et Nagasaki [sont les] seules villes au monde ... [qui soient] un signe rappelant que l'homme est capable de destructions incroyables ... Promettons à nos frères humains de travailler sans nous lasser au désarmement et à la condamnation de toutes les armes atomiques. Remplaçons la domination et la haine par la confiance mutuelle et la solidarité ». Suite à cette visite de Jean-Paul II, l'Église du Japon institue une période annuelle de *Dix jours pour la Paix*, du 6 août (Hiroshima) au 15 août (fin de la 2^e guerre mondiale), pour apprendre, prier pour la paix, et agir.

¹² Vatican News, 23 octobre 2019, 17h34.

¹³ Canadian Conference of Catholic Bishops, *Statement on nuclear weapons*, Plenary Assembly 2019.

¹⁴ Japan Catholic Council for Justice and Peace, *A request to the Japanese Government for the Abolition of Nuclear Weapons*, 25 janvier 2018. Deutsche Kommission Justitia et Pax, *Outlawing Nuclear Weapons as the Start of Nuclear Disarmament*, Berlin, juin 2019. Comisión General de Justicia e Paz, 26 septembre 2019.

¹⁵ Après l'accident, fin 2011, le gouvernement japonais voulait arriver au « zéro nucléaire en 2030 ». En 2014, il relance le nucléaire, et « promeut activement l'exportation de centrales ». Par ailleurs, non seulement « en 2014, le premier ministre a modifié l'interprétation de l'article 9 de la constitution sur le renoncement à la guerre, pour donner au Japon le droit de participer à des systèmes de défense collective », mais désormais « le Japon se dote de capacités militaires offensives » (Philippe Mesmer, *Le Monde*, 19 décembre 2018). Le 22 octobre 2006, les évêques s'opposaient au militarisme renaissant, à l'emphase patriotique et au projet de loi du parti au pouvoir, touchant à la liberté religieuse, et visant à resserrer les liens nation-shintoïsme.

¹⁶ L'archipel des îles Ryukyu possède quatre îles principales dont la plus grande : Okinawa. En 1872, le Japon fait du royaume de Ryukyu (1429-1872) un *han* (domaine féodal), puis un protectorat (1874), et l'annexe (*préfecture d'Okinawa*, 1879-1945), y imposant langue, religions et culture japonaises. Le 23 mars 1945, les USA attaquent Okinawa (300.000 civils tués). L'archipel, gouverné par l'armée américaine, est restitué au Japon le 15 mai 1972, un échec pour les indépendantistes. Les USA ont le droit d'y maintenir des bases, qui doivent cependant être exemptes d'armes nucléaires (Traité de San Francisco, 1952).

La Conférence japonaise crie : « *Quand on songe que la fabrication de toutes les armes a toujours été suivie de leur utilisation, tout type d'arme nucléaire nous plonge dans la plus profonde angoisse ... La race humaine a la responsabilité d'interdire totalement toutes les armes nucléaires et créer un monde pacifique. Le moment n'est-il pas venu pour nous de lancer notre cri pour la paix, afin qu'il atteigne tous les recoins de la terre et imprègne profondément à la fois l'Est et l'Ouest ?* » (25 février 1982).

Le 25 février 1995, Jean-Paul II déclare aux évêques japonais : « *Cinquante ans après la IIe guerre mondiale, les responsables des nations ne peuvent pas se satisfaire de l'état actuel : ils devraient plutôt renouveler leur engagement au désarmement et à la suppression de toute arme nucléaire. Il est urgent ... que la communauté internationale conçoive un système de négociation réalisable, voire d'arbitrage, sur la base du respect universel de la vie humaine et de la dignité et des droits de tout être humain.* »

En 1995, Mgr Hisao Yasuda (Osaka), 50 ans après la guerre du Pacifique, déclarait : « *En 1986, lors de l'Assemblée générale de la Fédération des Conférences épiscopales d'Asie, à Tokyo, nous avons clairement signifié notre propre responsabilité concernant la guerre et fait amende honorable ... la réalité de la collaboration de l'Église à la politique de guerre ne peut être niée ... Je vous invite à vous engager ... à la face du monde ... à défendre le serment de non-belligérance et de non-recours aux armes contenus dans la Constitution du Japon¹⁷ ... toute guerre est destructrice du caractère sacré de l'homme.* » La Conférence épiscopale écrivait : « *Les armes nucléaires sont inhumaines et mauvaises ... Nous implorons : 1. Tous les pays qui possèdent un arsenal nucléaire d'arrêter leurs essais et de supprimer leurs armes nucléaires ; 2. Tous les pays, d'arrêter de développer les armements, et d'acheter et de vendre des armes ; 3. Tous les pays de réduire les armements, quels qu'ils soient ... Nous, la Conférence épiscopale catholique du Japon, prions les Conférences épiscopales de chaque pays : 1. de montrer qu'elles sont d'accord avec notre appel, 2. de prier pour qu'il soit entendu ; 3. d'échanger leurs opinions et leurs idées avec nous, dans le but d'atteindre ces objectifs.* »

Suite aux essais atomiques de mai (Inde et Pakistan), le 9 juin 1998, la Conférence du Japon envoie une déclaration aux gouvernants du Japon, de l'Inde, du Pakistan, de Chine, et à toutes les Conférences épiscopales du monde : « *Durant le mois de mai, le vent de la prolifération nucléaire a soufflé sur l'Asie du Sud ... L'Église japonaise ... éprouve le devoir d'appeler les peuples du monde entier à supprimer d'abord les armes nucléaires et ensuite toutes les autres. L'arme nucléaire est inhumaine et constitue un fléau qu'aucune circonstance ne peut autoriser. Que les EDAN, membres du Conseil de sécurité des Nations-Unies ... [aient] le courage d'abandonner le droit qu'elles s'arrogent de détenir cet armement ... Pour la signature d'un traité d'élimination inconditionnelle de l'arme nucléaire, nous leur demandons d'agir immédiatement. Nous sommes convaincus qu'un tel traité est le vrai et plus court chemin vers la paix mondiale.* »

Archevêque de Nagasaki (2003), Mgr Takami, président de la conférence japonaise, est un survivant in utero de la bombe de Nagasaki. Des membres de sa famille sont tués ou victimes d'effets secondaires. En 2010, Benoît XVI a béni la statue de la Vierge « atomisée » de Nagasaki, amenée par Mgr Takami qui déclara : « *la simple possession d'armes nucléaires est un péché* » (Le Devoir, 9 août 2010). Mgr Maeda, prêtre de Nagasaki, évêque d'Hiroshima, puis archevêque d'Osaka, est cardinal depuis le 28 juin 2018. Sa mère a souffert du bombardement de Nagasaki. Il s'est publiquement engagé pour la dénucléarisation du Japon et contre les armes nucléaires.

En août 2019, la ville d'Hiroshima a invité le Japon à signer le TIAN.

17 Art. 9 de la Constitution japonaise, en vigueur le 3 mai 1947 : « le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux ». Voir aussi le préambule.

ISSN - ITF Imprimeurs 1911.0272 - 02 43 42 00 38



Justice & Paix
est un service de la
Conférence Épiscopale.

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : S. Bukhari de Pontual - C. Billet - L. Champagne - J. Chaudouet
D. Coatanéa - M. Drain - C. Dubernet - P. Dufour - N. Haddad - P. Hénault - É. Johann
A.-F. Quintin - Sr. J. Londadjim - J.-B. Marie - M. de Montalembert - D. Quinio - C. Renouard - J.-P. Rive - A. Talbot - I. Torrès - D. Viénot

Secrétaire général : Alain Paillard

Directeur de la publication : Alain Paillard

58 avenue de Breteuil, 75 007 Paris

Tél. : 01 72 36 69 03 - Fax : 01 73 72 97 03

E-mail : justice.paix@cef.fr

http://www.justice-paix.cef.fr - https://twitter.com/JusticePaixFr

La lettre de Justice & Paix paraît 11 fois par an.

Elargir l'audience de Justice et Paix ?

Lecteur de La Lettre de Justice et Paix, vous pouvez penser que l'une ou l'autre personne de vos connaissances, relation personnelle ou professionnelle, peut être intéressée par sa lecture. N'hésitez pas à nous communiquer son adresse courrier ou e-mail. Informez-la. Selon vos indications, nous lui adresserons la Lettre en version papier ou électronique. Ainsi vous contribuerez à la circulation des idées qui vous intéressent et à une promotion de la justice et de la paix.

ABONNEMENT

-17 euros par an (11 numéros)
- de soutien : 17 à 25 euros.

DONS

..... euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice & Paix.

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Novembre 2019